



COMMUNIQUE

N° 21 / C/LO705/CNG/MAIRE/SG/2023 du...09:05:23. portant publication des résultats de l'Appel d'Offre National Ouvert N° 002 /AONO/PU/LO705/C-NGG/CIPM//2023 DU 20/03/2023 relatif aux Travaux de construction de puits équipés de PMH dans certaines localités de la Commune de Ngoulémakong, Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence

Financement BIP MINDDEVEL, Exercice 2023

Lot unique

Le Maire de la commune de Ngoulémakong communique :

ETS EPN – HYDROTECH, est déclaré adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offre National Ouvert suscité ayant pour objet : **Travaux de construction de puits équipés de PMH dans certaines localités de la Commune de Ngoulémakong :**

- Pour un montant HT de **20 125 786 (vingt millions cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-six) FCFA**
- Pour un montant TTC de **24 000 000 (Vingt- quatre millions) FCFA ;**
- Le délai d'exécution prescrit est de : **03 (Trois) Mois.**

Les représentants desdites entreprises sont invités à se présenter dès diffusion du présent communiqué, dans les **sept (07) jours** qui suivent, pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit de revenir sur la présente attribution.

Ngoulémakong, le 09 MAY 2023

AMPLIATIONS:

- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINEE/MVILA
- CIPM
- Intéressés
- Archives /chronos
- Affichage

LE MAIRE

Albert Amicet Akou



DECISION N° 021 / D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09-05-23 portant attribution d'un Marché Public dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG,

- Vu La Constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;
Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2016 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'Arrêté N°231 du 25 mars 1955 portant création de la Commune de Ngoulemakong ;
Vu L'Arrêté N°000057/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjointes ;
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;
Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;
Vu la Décision N°01/DM/LO705/C-NGG/SG/2019 du 03 juillet 2019 Constatant la composition des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la Commune de Ngoulemakong ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 002 /AONO/PU/LO705/C-NGG/CIPM//2023 DU 20/03/2023 relatif aux Travaux de construction de puits équipés de PMH dans certaines localités de la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence
Vu le Procès-verbal du 05 mai 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés

Vu la lettre N°002 /L/C/CIPM/NGG-2023 du 08 mai 2023 portant proposition d'attribution de la Lettre commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert suscité ;
 Considérant les nécessités de service.

Par ces motifs ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
unique	construction de puits équipés de PMH dans certaines localités de la Commune de Ngoulemakong	ETS EPN - HYDROTECH	24 000 000 (Vingt-quatre millions) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINDDEVEL

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ngoulemakong, le **09 MAY 2023**



LE MAIRE

Albert Anicet Akoo

Je soussigné, Monsieur **NKOUSSEE PAULIN ERIC**, Directeur Général des ETS EPN - HYDROTECH, Tél : 674 035 449, certifie avoir reçu de Mr **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef de Service du Marché, la Décision me constituant Adjudicataire de la Lettre Commande ci-dessus à laquelle je me soumetts en date du **10-05-23**...

L'Adjudicataire



NKOUSSEE Paulin Eric
 Diplômé de l'UY II - SOA

Je soussigné, **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, certifie avoir notifié à Monsieur **NKOUSSEE PAULIN ERIC** Directeur Général des ETS EPN - HYDROTECH, Tél : 674 035 449, la décision d'attribution ci-dessus, le constituant Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, décision à laquelle les ETS EPN - HYDROTECH déclarent se soumettre.

Ngoulemakong, le **10-05-23**

Le Chef Service du Marché



Enoa Minfoumou Evariste Eymard
 Ingénieur En Génie Civil

COMPLIATIONS:

- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINDDEVEL/MVILA
- DD/MINEE/MVILA
- President CIPM
- Archives /chromos
- Affichage